

Le Petit Roannais

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

ABONNEMENTS :
 Loire et dép. limitrophes : Trois mois 10 fr.
 Autres départements : Six mois 18 fr.
 (Étranger, le port en sus)
 Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois

BUREAU DE VENTE : RUE DE LA SOUS-PRÉFECTURE, 25
 Dépôts chez les Libraires

RÉDACTION et ADMINISTRATION : Rue de la Sous-Préfecture, 25
ROANNE

Directeur-Gérant et Rédacteur en Chef
JULES BERLAND

ANNONCES :
 Chronique locale. 2 fr.
 Réclames. 1 fr.
 Annonces anglaises. 50

Les annonces sont reçues à Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 25.
 id. à Paris, MM. Aubourg et Cie, place de la Bourse, 10.

La Conversion

La Chambre a adopté par 400 voix contre 107 le projet de conversion du 5 0/0 en 4 1/2 0/0, avec garantie donnée aux porteurs de n'avoir à subir aucune autre conversion avant 10 ans.

M. Tirard a cru pouvoir répondre du succès de l'opération ; ce succès ne laisse, en effet, aucun doute. Le plus grand nombre des porteurs se résigneront à une diminution du dixième de leur revenu sur l'Etat. Les autres seront remboursés sans trop de difficultés, grâce à une émission de bons du Trésor ou grâce à des avances de la Banque de France.

La conversion donnera, comme on sait, au Trésor, un disponible annuel de 34 millions. La Chambre a agi sagement en n'attribuant doré et déjà aucune affectation à cette somme. Elle en réglera l'emploi lorsqu'elle discutera le budget de 1884.

Nous n'avons pas à revenir sur les considérations que nous avons émises à propos de la Conversion, de son opportunité, de son efficacité. On pouvait se dispenser, selon nous, de convertir le 5 0/0, en rognant quelque peu sur divers chapitres de dépenses. Après cela, nous constatons avec plaisir que personne ne s'imaginerait avoir découvert le Pérou sous les espèces et apparences des 34 millions de la Conversion, et que tout le monde, au contraire, semble de plus en plus fermement rallié à un système rigoureux d'économies. Il faut espérer que la Chambre persévéra dans cette excellente résolution.

Les débats ont été vifs et animés ; de nombreux amendements ont été soutenus ; nous ne saurions ici les passer en revue. Mais comment ne point relever les attaques systématiques dont quelques-uns des ennemis de la République ont émaillé leurs discours ? M. Paul de Cassagnac s'est particulièrement distingué en soutenant cette thèse que les institutions actuelles mènent tout droit la France à la ruine.

Si la Conversion était le pronostic certain de la ruine d'un gouvernement, d'un état, l'empire n'aurait pas duré dix-huit ans, car un de ses premiers soins, dès 1852, fut de décréter une conversion.

Comment M. de Cassagnac concilie-t-il cette opération impériale avec les fameuses « dix-huit années de prospérité ? »

LOI MUNICIPALE

Nous avons dit que M. de Marcère a lu à la commission de la loi municipale son rapport supplémentaire en vue de la seconde délibération qui aura lieu prochainement devant la Chambre.

Cerapport, déposé hier sur le bureau de la Chambre, examine les amendements qui se sont produits depuis la clôture de la première délibération et enregistre les modifications apportées par la commission au texte primitif.

En ce qui concerne l'organisation municipale de Paris, le rapport constate que la commission, après avoir entendu les députés de la capitale, a écarté cette question pour en faire l'objet d'un projet de loi spécial. Elle n'introduit dans la loi ac-

tuelle que la question des élections municipales parisiennes et a adopté le système de division de Paris présenté autrefois par M. Hérold, préfet de la Seine. Ce système a pour but de diviser Paris en cinq grandes sections élisant chacune au scrutin de liste un certain nombre de conseillers proportionnel à la population.

La commission a maintenu la publicité des conseils municipaux, déjà votée en première lecture. Par contre, revenant sur les résolutions antérieures, elle a supprimé tout ce qui a trait aux commissions municipales. Les commissions, aux termes du nouveau système, n'existeraient plus. En cas de dissolution d'un conseil municipal, l'intérim serait exercé par un délégué du pouvoir exécutif, qui n'aurait à aucun degré le droit d'engager la commune et qui aurait pour but simplement de veiller à l'expédition matérielle des affaires jusqu'au jour de l'installation d'un nouveau conseil élu.

Enfin, parmi les innovations introduites dans le projet, figure une disposition permettant aux conseils municipaux des communes d'un même canton de se syndiquer en vue de certains intérêts communs.

INFORMATIONS

Intérieur

PROJET DE NATURALISATION

Le groupe de l'Extrême-Gauche réuni sous la présidence de M. Courmeaux, a entendu la lecture du texte d'une proposition de loi présentée par M. Delattre et tendant à faciliter la naturalisation des Français en Italie et des Italiens en France.

Après un échange d'observations entre MM. Delattre et Salis, le groupe a ajourné la discussion à une prochaine séance, en raison de l'importance des questions fort compliquées que soulève la proposition.

CHEMINS DE FER

On a distribué aux députés le texte d'une proposition de loi ayant pour objet d'exempter des impôts existant sur le prix des places des voyageurs transportés par les chemins de fer, les ouvriers se rendant au travail.

Cette proposition est présentée par quarante-deux députés.

CANAL DU NORD

La commission relative à un canal de navigation du nord sur Paris, a entendu M. Flamant, ingénieur, auteur du tracé du canal, qui a donné à la commission les explications demandées par elle.

M. Krantz a réclamé une économie de 7 à 8 millions sur les travaux en surseyant à l'élargissement et au doublement des écluses.

M. Flamant croit que ces dépenses sont nécessaires et se fonde sur l'augmentation inévitable du trafic dans l'avenir.

LÉGION D'HONNEUR

Le président de la République a signé un décret nommant chevalier de la Légion d'honneur M. Bourgeois, préfet du Tarn, en récompense de son attitude dans la grève de Carmeaux.

M. MARGUE

M. Margue, sous-secrétaire d'Etat, a été désigné pour représenter le gouvernement à l'inauguration de la statue d'Edgar Quinet dans le département de l'Ain, inauguration qui aura lieu le 16 mai.

POURSUITES COMME D'ABUS

On a distribué aux membres du conseil d'Etat le rapport présenté par M. Paul Collet, président de section, sur le recours pour abus formé par le ministre de l'intérieur, pour excès de pouvoirs, contre les évêques

d'Ancey, Langres, Viviers, Valence et l'archevêque d'Albi.

Le rapport de M. Paul Collet conclut à l'admission du recours formé par le ministre.

UN NOUVEAU CANAL DE SUEZ

On se rappelle que peu de jours après l'entrée des anglais au Caire, la presse de Londres a parlé d'un second canal entre la Méditerranée et la mer Rouge.

Il paraît qu'un comité s'est fondé à Londres pour poursuivre cette entreprise, car le *Daily News* annonce que demain, une députation du commerce maritime doit faire une démarche auprès de lord Granville dans le but de démontrer la nécessité d'un second canal.

Si le projet aboutit les intérêts du canal de Suez actuel pourraient être gravement compromis.

FACULTÉ MILITAIRE DE MÉDECINE

Le ministre de la guerre vient de terminer l'examen du projet de création d'une Faculté militaire de médecine.

Le comité de santé, avait émis un avis favorable sur les plans envoyés de Lyon.

Sur ces avis et après examen des offres de la ville de Lyon, le conseil supérieur de guerre vient de conclure en faveur de Lyon pour l'établissement de la nouvelle Faculté.

Le projet de loi à soumettre au Parlement sera prochainement déposé sur le bureau de la Chambre par le général Thibaudin.

« L'ALBATROS »

Une entreprise scientifique, d'une grande hardiesse et d'une réelle importance, préoccupe en ce moment l'opinion.

Pour célébrer dignement le centenaire des frères Montgolfier, ces premiers aéronautes français, le capitaine P. Jovis et Willent Bordogni, deux chercheurs, deux savants, connus par leurs 149 ascensions, se disposent à traverser la Méditerranée des côtes de Provence, aux cotes de l'Algérie.

Un ballon gigantesque, « l'Albatros », s'achève en ce moment à Paris, dans les ateliers de la Société d'expériences aéronautiques.

Cette tentative patriotique, — d'initiative privée et qui a besoin, par conséquent, de toutes les bonnes volontés, — donnera à la France la gloire de « marquer d'une étape nouvelle la marche progressive de la science. »

ENCORE LE MANIFESTE

Des exemplaires du manifeste du prince Jérôme Napoléon ont été placardés dans le 16^e arrondissement, à Passy et à Auteuil, à côté des affiches couleur orange du comité électoral pour la prochaine élection du député de cette circonscription.

LOUISE MICHEL

Louise Michel a été autorisée, à rendre à sa mère une seconde visite.

M^{me} Michel mère est toujours tenue dans l'ignorance de l'incarcération de sa fille et continue à la croire en sûreté chez des amis.

NOUVELLES JUDICIAIRES

Deux notaires viennent de comparaître devant le jury du Loiret.

M^r Téchéro, le premier, avait dissipé 300.000 francs confiés par ses clients ; le second, M^r Boisseau, avait volé 500.000 francs à ses dupes.

M^r Téchéro a été condamné à trois ans de prison ; M^r Boisseau à cinq ans, suivant la proportion voulue.

Ce jugement est à comparer avec celui qui a condamné Mary Cliquet, lequel n'avait dérobé que 250.000 fr. et a été condamné par la cour d'assises de la Dordogne aux travaux forcés à perpétuité.

MORT DE JULES SANDEAU

Jules Sandeau, le célèbre romancier, membre de l'Académie française, dont l'état de santé était, depuis deux jours, considéré comme désespéré, est mort hier.

Il était âgé de 73 ans.

Extérieur

ANGLETERRE

La succursale de la Banque d'Angleterre à Plymouth est gardée, nuit et jour, par de nombreux détectives.

La cause de cette surveillance extraordinaire est toujours la crainte de la dynamite.

ESPAGNE

La gendarmerie de Saternil, province de Cadix (en Andalousie), a surpris une réunion d'affiliés de la Main-Noire. Elle a saisi, sur la personne du secrétaire, des listes de groupes portant les noms de deux cent soixante-treize individus.

Tous les papiers et toutes les armes ont été saisis.

AUTRICHE

Un grand nombre de boulangers se sont mis en grève, et l'on croit que beaucoup d'autres les imiteront. On a engagé 200 boulangers militaires.

Un apprenti boulanger, qui distribuait des brochures de nature à exciter les ouvriers, a été arrêté.

Le Cas de M. Bourrée

Nous avons parlé du rappel de M. Bourrée, notre ministre en Chine, lequel avait, de sa propre initiative, conclu un traité absolument déplorable à nos intérêts.

Le *National* revient aujourd'hui sur cet incident fâcheux. Nous lui laissons la responsabilité de ses allégations :

« On s'est beaucoup étonné qu'un diplomate de la valeur et de l'expérience de M. Bourrée, notre ministre en Chine, ait pu signer avec le cabinet de Pékin un projet de traité équivalant à l'abandon de nos droits sur le Tonkin. »

« La lumière commence à se faire sur cette question. »

« On assure que si M. Bourrée a cru devoir agir ainsi, c'est, d'une part, afin d'entrer dans les vues du président de la République, qu'il savait absolument opposé à toute entreprise coloniale, et, d'autre part, pour seconder les intentions de M. Duclerc, qui, jusqu'à un certain point, partageait à ce sujet l'opinion de M. Jules Grévy. »

« De pareils motifs expliquent, mais n'atténuent en rien la faute commise par M. Bourrée, et l'on ne peut qu'approuver le ministre des Affaires étrangères d'avoir désavoué l'initiative, absolument inopportune prise dans cette circonstance par notre ministre en Chine. »

L'ELECTION DE CHAMBERY

A propos de l'élection de Chambéry, le *Temps* parlant du scrutin de ballottage se livre aux réflexions suivantes :

« Sans perdre un jour, il faut arrêter quel sera, pour le scrutin de ballottage, l'unique candidat de l'Union républicaine. Rien de plus conforme, d'ailleurs, à la constante pratique républicaine dans toutes les élections. Chaque fois que deux candidats de même opinion sont en lutte contre un ou plusieurs adversaires d'opinions différentes, le moins favorisé au premier tour de scrutin se retire. »

« On a toujours procédé de la sorte quand on se trouvait en présence de candidats monarchistes ayant quelques chances de réussite — ce qui n'est pas le cas à Chambéry, où il n'y a pas à se préoccuper du candidat royaliste, voué, quoi qu'il arrive, à un échec absolu — pourquoi modifierait-on cette pratique si sensée lorsqu'il s'agit d'une lutte entre radicaux, et modérés ? »

« Maintenir des divisions sur les personnes, quand on est d'accord sur les idées, serait la plus impolitique des fautes, et certainement les électeurs de Chambéry, qui viennent de s'apercevoir du danger de la multiplicité des candidatures ayant la même signification, ne la commettront pas. »

Les conseils tout justes, tout naturels qu'ils soient ne seront malheureusement pas suivis. Nous apprenons, en effet, que, faisant passer la question de personnes avant la question d'uniformité de programme, M. Dumaz, maire de Chambéry, vient de faire poser des affiches par lesquelles il engage les électeurs qui ont voté pour lui à reporter leurs voix, au deuxième tour de scrutin, sur le docteur Jules Carret, le candidat radical.

Pas fort, vraiment.

LE COURONNEMENT DU CZAR

Le ministre des affaires étrangères a déposé, on le sait, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi ouvrant un crédit de 370,000 fr. pour l'envoi d'une mission extraordinaire chargée de représenter la République française au couronnement du czar à Moscou.

Ce crédit sera ainsi réparti : 250,000 fr. pour M. Waddington, ambassadeur extraordinaire ; 80,000 fr. pour l'amiral Jaurès, notre ambassadeur à Pétersbourg, qui se joindra, pour la circonstance, à M. Waddington.

D'après les règles tracées par le Congrès de Vienne, notre ambassadeur à Pétersbourg, l'amiral Jaurès, aura constamment le pas sur l'ambassadeur extraordinaire, M. Waddington, sauf pour le moment du couronnement.

Pour cette cérémonie, M. Waddington, envoyé spécialement à cet effet, aura le pas sur l'amiral Jaurès.

Notre gouvernement s'est préoccupé des moyens d'assurer l'éclat de la représentation française à Moscou durant les fêtes auxquelles assisteront les représentants de toutes les grandes puissances monarchiques ou républicaines.

Un hôtel a été loué à Moscou, au prix de 50,000 francs, pour trois semaines.

La mission française aura trois voitures de gala à sa disposition : l'une fournie par le gouvernement français, et qui coûtera 45,000 francs ; deux autres achetées directement par M. Waddington.

Ces deux dernières appartenaient au maréchal de Carné-Mahon et provenaient du temps où celui-ci était président de la République. M. Waddington les a acquises au prix de 6,000 francs chacune.

MICHEL MASSON

Une dépêche nous a annoncé hier la mort du doyen de la Société des gens de lettres, Michel Masson.

Michel Masson, né en 1800, avait juste l'âge du siècle.

Successivement danseur au théâtre Monthonor, commis de librairie, ouvrier lapidaire et même garçon de café, il employait tous ses loisirs à

la lecture et à l'étude, si bien qu'un jour de 1824, on le vit apporter un article au Figaro, de Henri de Latouche.

Pendant cinq ou six ans, il fut l'un des plus brillants rédacteurs de la Nouvelle du Mercure, de la Lorgnette.

A partir de 1829, il collabora avec Raymond Brucker, Anicet Bourgeois, Denery, Scribe, etc.

Parmi ses ouvrages les plus remarquables, nous citerons le Maçon, les Contes de l'alcôve, Marceau, les Orphelins du pont Notre-Dame, Marianne, la Mendiant, etc.

Il y a une dizaine d'années, il s'éprit soudain d'une belle passion pour la Chine. Il laisse un dictionnaire français-chinois qui vraisemblablement, ne sera jamais publié et qui n'a pas moins de vingt volumes.

CHRONIQUE DE ROANNE

Les noms des rues

La municipalité de Roanne achève de faire placer à l'angle de nos places et de nos rues les plaques indicatives portant les nouvelles dénominations.

A l'avantage pratique de remplacer des inscriptions peintes, souvent illisibles, s'ajoute celui plus important de populariser et de fixer dans la mémoire du public les noms des hommes remarquables qui, à un titre quelconque, soit dans les sciences, soit en politique, ont rendu à leur pays d'éminents services. On ne peut pas élever partout des statues aux Arago, aux Gambetta, aux Dufaure-Rochereau, mais il est bon de leur rendre au moins un modeste hommage.

Nous savons bien que cette mesure a déjà soulevé la criallerie des bons réactionnaires qui se croient en péril de damnation en voyant leurs habillages sous le patronage des serviteurs de la patrie républicaine. Mais nous pouvons leur indiquer un palliatif pour détourner d'eux les malignes influences : c'est de se procurer un bibelot quelconque, à titre d'amulette, à la vente aristocratique qui se poursuit depuis plusieurs jours. De cette façon ils pourront exhiber l'objet à tout visiteur et personne ne sera tenté de les prendre pour d'infâmes républicains quand ils diront : Cette paire de bretelles vient de très noble et très haut seigneur, feu M. le comte A. de C.

Usine Badoit

Ce n'est plus une douzaine d'ouvriers qui ont repris le travail, mais bien trente et un : 14 tisseurs, 4 pareurs, 4 gareurs, 4 hobbineurs, 3 piqueurs, 2 ourdisseuses.

Les autres ouvriers ont une conférence avec M. Badoit, mais sans résultats. Ne pouvant obtenir l'augmentation de salaire qu'ils exigeaient et que leurs camarades n'avaient pourtant pas jugée indispensable, ils se sont fait payer ce qui leur était dû, ont retiré leurs livrets et sont partis.

Mouvement judiciaire

M. Fulchiron est nommé suppléant du juge de paix de Rive-de-Gior ;

M. Lecreux, suppléant du juge de paix du canton nord-ouest de Saint-Etienne ;

M. Charrin, suppléant du juge de paix de Pélussin.

Etat sanitaire

Du 2 au 25 avril, il n'y a pas eu de décès par suite de variole.

Dans le même laps de temps, la fièvre typhoïde n'a fait aucune victime.

On peut donc considérer comme bon l'état sanitaire.

Les maladies de saison sont les maladies a frigore, c'est-à-dire provenant de refroidissements. Méfions-nous des chaleurs du milieu du jour et de la fraîcheur des soirs.

Vaccination

Les vaccinations gratuites, organisées par les soins de la municipalité, ont eu lieu mercredi soir de 3 à 4 heures. On sait que, d'après les conseils de l'éminent professeur de clinique Trousseau, on devrait se faire vacciner tous les cinq ans pour être en sûreté contre les atteintes de la variole.

Trait de probité

Mardi matin, le nommé Antoine Guillemin, âgé de 20 ans, employé de commerce chez MM. Edouard et Barriquand, rue du Collège, est venu apporter au bureau de police une montre en argent qu'il venait de trouver en ville, sur la voie publique.

Revue de la gendarmerie

M. le colonel de gendarmerie est arrivé mercredi soir, à Roanne et doit passer ce matin, à 6 heures, une revue sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Toutes les brigades à pied et à cheval ont été commandées.

Cela laisse une ou deux heures de répit aux malfaiteurs ; mais après, gare !

Prise de cheveux

Benoîte Létang, ornée de 28 printemps ; Marie Ferrier, de 20 ; Louise Lachat, de 30, et Marguerite Besson de 25, toutes quatre exerçant une profession incommode, ont jugé à propos de donner hier à un attroupeement assez considérable, dans la rue Dédouanne, le spectacle d'un pugilat acharné.

Ces demoiselles avaient fait bombance. L'intervention de la police les a dégrisé et calmées. Elle se retrouveront devant le tribunal de simple police qui, s'il ne les reconcilie pas, ce dont il a peu à se soucier, les mettra tout de même d'accord sur les inconvénients inhérents à un crêpage de chignon par trop public. Pas moyen de tolérer ça !

En goguette

Qu'un concert soit pris d'un coup de feu le jour du tirage ; qu'un violier dans le cours du trajet ait trouvé moyen de sacrifier largement à Bacchus, cela paraît assez naturel.

Mais qu'un graveur — et un graveur célèbre encore ! — s'oublie dans les vignes du Seigneur jusqu'à mettre les gardiens de la paix dans la nécessité de le conduire au bureau de police, ah ! pour le coup, le cas n'est plus le même !

Eh bien, un graveur s'est laissé prendre hier et a du cuver son vin au violon.

Citoyen Mabaur, un conseil : méfiez-vous du petit bleu ; il vous fait oublier la rue des Lézards.

Informations militaires

M. le ministre de la guerre a décidé que, conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 3 juillet 1877 et du décret du 2 août suivant, il sera procédé, du 15 mai au 15 juin 1883, à l'inspection et au classement :

De tous les chevaux et juments âgés de 6 ans et au-dessus, et de tous les mulets et mules de 4 ans et au-dessus (l'âge se compte à partir du 1^{er} janvier de l'année de la naissance).

Il ne sera pas fait cette année de classement de voitures attelées, ce classement ayant eu lieu en 1881 et ne devant être renouvelé que tous les trois ans.

Ces opérations ne s'appliquent pas aux animaux de trait et aux juments poulinières appartenant à l'Etat et mis en dépôt chez des cultivateurs ou éleveurs.

La chasse aux nids

Voici le moment où les oiseaux font leurs nids ; c'est aussi celui de rappeler que la loi interdit la destruction des couvées. Nous savons que dans un grand nombre d'écoles, il existe des sociétés pour la conservation

des animaux utiles à l'agriculture ; nous désirerions les voir se généraliser dans le département. En tout cas, nous sommes persuadés, que nos braves instituteurs ne manqueront pas d'engager leurs élèves à respecter les couvées qui doivent nous donner de nouveaux chanteurs et d'actifs auxiliaires pour la destruction des pucerons, chenilles et autres insectes si redoutables pour l'agriculteur et le jardinier.

Fausse monnaie

On signale l'apparition depuis quelques jours de pièces fausses d'un franc.

Elles sont à l'effigie du pape Pie IX et portent la date de 1861.

Ces pièces sont en plomb.

En les faisant tomber sur un corps dur, il est facile de reconnaître la fraude.

Les jouets d'enfant

La chambre de commerce de Paris a décidé de s'adresser à l'intervention de M. le préfet de police pour obtenir que son ordonnance du 1^{er} juillet 1877, interdisant l'emploi de couleurs vénéneuses sur les jouets en caoutchouc, ne s'applique pas seulement aux fabricants français, mais que son exécution soit étendue aux fabricants étrangers qui introduisent à la frontière des quantités d'objets de cette nature. La chambre demande que ces introductions soient vérifiées à leur entrée en France par la douane, tant pour faire respecter l'ordonnance de 1877, que pour défendre nos fabricants contre une concurrence déloyale.

Jurisprudence

La conférence des avocats de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Oscar Falateuf, bâtonnier.

La question à discuter était ainsi conçue : « L'auteur étranger dont les œuvres ont été représentées en pays étranger est-il fondé à s'opposer à la représentation de ses œuvres en France ? »

La conférence a adopté la négative.

En 2 jours le Sirop au miel et au Lactucarium de la Pharmacie Moderne, rue de Foy, 4, Saint-Etienne, guérit rhumes, bronchites, coqueluche, oppressions, 1 f. 50.

Arrondissement

Cherrier. — M. Chassaing, maire de Cherrier, se trouvant à la foire de Saint-Germain-Laval, quand on vint l'avertir qu'un incendie avait éclaté chez lui.

Il partit aussitôt et, le 23 au matin, rentrant chez lui, il constata que sa grange et la toiture de sa maison d'habitation avaient été la proie des flammes.

Les pertes sont couvertes par une assurance de 15,000 fr.

La cause de l'incendie est inconnue.

Chronique de St-Etienne

Saint-Etienne, le 25 avril.

Par décision en date du 7 avril courant, M. le ministre de l'instruction publique a alloué à la commune de Villars une subvention de 800 fr. pour l'achat d'un mobilier scolaire.

M. le Préfet s'est entretenu hier, à Paris, avec M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire, qui lui a fait espérer qu'il viendrait prochainement à Saint-Etienne.

Le conseil de perfectionnement, nommé par le Gouvernement pour notre école de mineurs de Saint-Etienne, et composé de MM. Devillaine, Villiers, A. Eyrard, Lévy, Schneider, Euvéret, l'inspecteur général des mines de la région, l'ingénieur en chef de

LES BATAILLES DE LA VIE

LA COMTESSE SARAH

PAR Georges OHNET

III

Pendant ce temps-là Sarah était bien tranquillement installée à Menton, dans une petite maison très simple, sous la garde de la très vigilante et très laide Mrs Stewart, et faisait des aquarelles qu'elle donnait aux dames patronesses pour leur vente de charité. La colonie anglaise fut indignée, et une protestation, signée par tous les compatriotes de miss O'Donnor, fut envoyée au journal de Londres qui ne la publia pas.

Mais un revirement complet s'était opéré en faveur de la fille adoptive. Le procès, plaidé avec une très grande passion par les avocats des deux parties, fut la réhabilitation complète de Sarah. Son défenseur, homme d'une grande autorité, membre du Parlement, et doué d'un remarquable talent de pa-

role, produisit toutes les preuves de la diffamation et de la calomnie, auxquelles s'était livré l'adversaire de Sarah, et la Cour, avec des considérants extrêmement durs pour lord Mellivan, donna gain de cause à miss O'Donnor. Cependant, de tous ces bruits infâmes, il était resté un écho affaibli mais persistant. Et bien des gens disaient encore, en remuant soucieusement la tête :

— C'est égal, il n'y a jamais tant de fumée sans un peu de feu.

Sarah, mise en possession de l'immense fortune de sa mère adoptive prit l'Angleterre en exécution. Il lui parut impossible de continuer à y vivre et, toujours suivie de Mrs Stewart, qui jouait auprès d'elle le rôle du dragon auprès de la Toison d'or, elle se mit à voyager. Elle avait dans le sang la passion du déplacement qui entraîne aux quatre coins du monde la race bohème. La libre éducation anglaise lui facilitait ses mouvements, et, successivement, elle visita la Hollande, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et l'Autriche. Pendant trois mois, au printemps elle venait s'installer à Paris, dans un bel appartement meublé de la rue de la Paix, et, suivie de l'excellente Stewart, elle courait les magasins, faisant ses approvisionnements, comme un marin qui va reprendre la mer. Puis elle se dirigeait vers Trouville, Dieppe ou Arcachon, et restait, au bord de l'Océan, dans un calme absolu. Elle recevait en petit comité, offrant le lunch à cinq heures, et, le soir, une tasse de thé, faisant de la musique comme une grande artiste, chantant avec une voix rare les parti-

tions nouvelles, accompagnée par la modeste et bonne Stewart qui, très myope, touchait du bout du nez la musique, et laissait traîner sur le clavier les longues boucles de ses anglaises. Soudain Sarah cessait de chanter, une flamme s'allumait dans ses yeux bleus, elle fermait brusquement la répartition, faisait une glissade et s'écriait :

— Assez de grand art ! Dansons !

Et, s'élançant au bras d'un cavalier, elle valsait pendant des heures, avec une sorte de fièvre passionnée. Des rougeurs montaient à ses joues, et, les dents serrées, fiévreuse, violente, elle mettait cinq ou six danseurs hors d'haleine. De sa chevelure d'or s'exhalait un parfum plus puissant, sa peau prenait un éclat plus velouté. Sa démarche devenait languissante et voluptueuse. On ne pouvait l'approcher sans subir un charme étrange. Il y avait en elle quelque chose de diabolique qui troublait profondément. Elle avait une sorte de phosphorescence, comme la mer par les temps d'orage. Ces soirs-là, elle rendait les hommes fous. Elle les laissait partir enivres, l'esprit bouleversé, le cœur palpitant. Le lendemain ils revenaient, tout pleins des impressions de la veille ; ils trouvaient Sarah calme, grave, froide, et tombaient du haut de leurs rêves et de leurs espérances. La jeune fille n'y mettait aucune coquetterie. Ses emportements étaient inconscients. Sa nature première, ardente, fantasque, réparait par brusques échappées, son tempérament dévorant se manifestait par des fantaisies soudaines, puis la seconde nature, qu'elle devait à l'éducation, prenait le

dessus, et elle cessait d'être la jeune bohème irritante, capiteuse, pour redevenir la sévère et correcte miss anglaise.

La bonne Stewart connaissait bien ces accès singuliers, pendant lesquels Sarah bouleversait tout son entourage. Elle en riait avec elle, les appelant ses crises électriques, et prétendait qu'en touchant la jeune fille on recevait un choc, comme si de sa chair un fluide se fût dégagé. Puis, devenant grave, elle ajoutait :

— Tant que vous n'aimez pas, ma chère enfant, il n'y aura pas de mal. Mais le jour où vous aimerez, ce sera terrible. Tâchez, Sarah, que celui que vous aimerez, vous aime.

Et, avec un sourire maternel, la vieille dame ajoutait :

— Du reste, comment un homme aurait-il assez peu de goût pour ne pas vous adorer ?

La belle Anglaise piquait alors sur un pied, et, prenant dans sa main une des boucles de sa vieille amie :

— Je crois que je n'ai pas de cœur, ma chère Stewart, disait-elle gaiement, car je ne l'ai jamais senti battre. J'aurai bientôt vingt-cinq ans, et je n'ai encore eu de véritable affection que pour ma mère, pour vous et pour mon caniche Jup. Est-ce naturel ? Aucun de ces charmants messieurs qui, depuis plusieurs années, m'ont fait une cour assidue dans toutes les langues des pays que nous avons parcourus, ne m'a paru désirable comme époux.

— A suivre

département, le directeur et les professeurs de l'École, s'est réuni lundi dernier pour la première fois.

Un nouveau métier à broder, dû à un habillement constructeur de Tarare, sera expérimenté demain jeudi, 26 courant, à partir de 4 heures du soir, dans les ateliers de broderie de M. Wolf père, rue Villebeuf, 23.

Nous ne pouvons qu'engager MM. les fabricants de rubans stéphanois à assister aux expériences, ce métier étant appelé, croyons-nous, à prendre une place très importante dans notre industrie des soies.

Le syndicat des marchands de soie vient de faire paraître une statistique générale de la production de la soie dans le monde, dont nous extrayons les chiffres suivants :

La récolte de 1882 s'est élevée à 9 millions 787,000 kil., y compris, pour le Levant, les soies consommées dans le pays ou expédiées en Russie ; pour l'extrême-Orient les exportations à destination de l'Amérique et de Bombay, et les stocks existants sur les marchés de Shanghai, Yokohama et Canton.

Parmi ces stocks, il en est un très important, celui de 15,000 balles, détenu par le mandarin spéculateur, et qui, de fait, appartiendra à la prochaine campagne.

Les récoltes précédentes avaient donné les résultats suivants :

Récolte de 1873.....	8.608.000
— 1874.....	10.074.000
— 1875.....	9.674.000
— 1876.....	8.023.000
— 1877.....	8.390.000
— 1878.....	9.098.000
— 1879.....	8.172.000
— 1880.....	10.577.000
— 1881.....	9.495.000

La récolte de l'année 1882 a donc été supérieure de 671,000 kilogr., soit 7 3/10 à la moyenne des neuf années antérieures.

Une commission rogatoire vient d'être envoyée par le juge d'instruction de Saint-Etienne à M. Cuaz, juge d'instruction à Lyon, à l'effet d'informer contre le nommé Michaud, âgé de quarante-deux ans, ex instituteur, détenu à Saint-Etienne, inculpé, outre ceux qu'il a commis dans cette dernière ville, de nombreux attentats à la pudeur, étant instituteur à Venissieux.

La femme de ce triste personnage, qui habite Lyon, a été mandée en témoignage par M. Cuaz.

Nous avons déjà raconté à nos lecteurs les faits extrêmement graves qui ont motivé à Saint-Etienne l'arrestation de cet instituteur.

A la prison de Saint-Etienne était détenu un nommé Guérin, poursuivi sous l'inculpation de nombreux vols qualifiés qui devaient amener sa comparution en cour d'assises.

Or, hier, au moment de partir du dépôt de la rue des Jardins où les détenus sont amenés journellement pour les besoins de l'instruction, on s'aperçut soudain de la disparition du prévenu, et la voiture dut s'en aller sans l'emporter.

On suppose que Guérin est sorti tranquillement par la porte de la prison, trompant la surveillance du gardien et du factionnaire. Immédiatement la police s'est mise en campagne pour découvrir le refuge de ce malfaiteur des plus dangereux.

La foire de Saint-Etienne a commencé ce matin. Place Chavanelle, on trouve les bois, les échelles, balais, fourches, instruments aratoires. Place Neuve, les amateurs de ferraille ont beaucoup à voir. Aux Mottefiers, stationnent les postaux. Place Marengo, sont rangés les chaises, paniers, objets de vannerie. Place Saint-Louis, s'allient les déballages de vaisselle. Enfin, place de l'Hôtel-de-Ville, s'étale le marché aux fleurs.

Ces diverses expositions ont attiré beaucoup de monde aujourd'hui. On peut prédire à coup sûr un beau succès à la foire de 1883, pourvu, toutefois, que le temps ne se mette ni au froid ni à la pluie.

Jamais le marché aux fleurs de la place de l'Hôtel-de-Ville ne nous avait paru mieux garni.

La culture des fleurs, en dépit de l'apreté du climat, prend décidément une extension remarquable dans notre pays. Les exposants sont une vingtaine cette année, et la plupart ont de fort jolies collections.

Rien n'est charmant comme ces parterres mobiles qui, dans la nuit du 24 au 25 avril, ont l'air d'avoir poussé spontanément et fleuri par enchantement sur le sol aride de la place la plus fréquentée, la plus battue de notre ville ; de cette place si chère aux promeneurs et si précieuse au monde des affaires qu'on pourrait l'appeler à la fois la salle des pas perdus et la place du commerce de Saint-Etienne.

Le promeneur stéphanois aime son marché aux fleurs. Il inspecte et contemple, sans se lasser, les étalages. Quant au négociant affairé, ce spectacle le distrait un instant.

Et l'étranger, s'il est débarqué, chez nous, l'esprit imbu des horreurs que l'on débite ailleurs sur l'aspect triste et l'atmosphère encharbonnée de la ville, éprouve, à l'aspect de cette verdure bigarrée une agréable surprise.

Ce ne sont que fuchsias, roses, tulipes, jacinthes, azalées, etc. Fleurissez-vous, mesdames ! Fleurissez-vous, messieurs !

Arrondissement

Firminy. — Le nommé Jean-Baptiste Patouillard, âgé de 25 ans, né à Saint-Sauveur (Loire), manoeuvre chez M. Boissonnat, entrepreneur du transport des rails du chemin de fer de Firminy à Annonay, était occupé aujourd'hui à décharger des rails de dessus un char, au lieu dit la Tardive (territoire de Firminy), lorsqu'un de ces rails lui est tombé sur le cou et lui a fait une blessure profonde à laquelle il n'a survécu que 20 minutes.

Il est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital de Firminy. Une enquête est ouverte par M. le commissaire de police.

Hier, 24 avril, a eu lieu l'adjudication du ballastage et de la pose des chemins de fer de : 1° Firminy à Annonay ; 2° du Peruiset à Saint-Just.

MM. Delouche et Hesse ont été déclarés adjudicataires de ces travaux, qui doivent être terminés dans un an.

Rive-de-Gier. — Les enfants de M^{me} veuve Frécon, fermière de M. Bertholon, député de la Loire, au nombre de trois, étaient allés aux champs en compagnie d'une domestique de la ferme occupée à la garde du bétail.

Antoine Frécon, âgé de sept ans ; Joannès, âgé de quatre ans et demi ; et Fleury, âgé de trois ans, s'amusaient à cueillir des fleurs et à manger de l'oseille de pré ; ils ont failli s'empoisonner avec de la ciguë ou tout autre herbe vénéneuse.

Ils revinrent à la ferme, vers midi ; à ce moment, le petit Joannès tomba de faiblesse ; son teint prit une couleur cadavérique presque aussitôt et il resta dans cet état de prostration fort longtemps ; peu à peu, ce fut le tour de ses deux frères qui subirent les mêmes accidents.

M^{me} Frécon fit prévenir M^{me} Bertholon et ses petites-filles, qui prodiguèrent aux enfants les premiers soins ; pendant ce temps, un express se rendait à Rive-de-Gier pour quérir un docteur.

M. le docteur Hyvernay, appelé pour le service, se rendait à Grand-Croix, mais voyant la gravité des faits, il se rendit immédiatement auprès des malheureuses victimes agonisantes.

Il s'empressa aussitôt de prodiguer ses soins aux enfants, qui présentaient l'aspect cadavérique.

Grâce au zèle déployé par ce docteur, l'état des enfants s'est amélioré, et, peut-être, pourra-t-on les sauver.

PHYLOXERA

Tous témoignages sont bons à recueillir contre le phylloxera ; nous recevons la lettre suivante :

« Le 24 avril 1883.

« Monsieur le rédacteur,

« Il y a huit ans, en 1875, j'eus l'idée de détruire des fourmis au moyen d'une tige de fer enfoncée au milieu de la fourmilière ; j'introduisais un verre de goudron de gas dans le trou ; les fourmis y tombaient et périssaient.

« Tout en traitant les fourmis, je passai près de vignes phylloxérées. Je fus tenté de faire un trou au pied d'un cep. J'y jetai du goudron, puis bouchai le trou.

« Jugez de ma surprise quand, l'année suivante, je vis le cep parfaitement sain et vigoureux.

« L'année suivante, j'allai à Aurec pour un travail. Il y avait là un jeune homme qui s'occupait du phylloxera. Je lui indiquai mon système ; il en prit note, mais ne l'expérimenta pas.

« L'an dernier, travaillant chez M. Chapeland, au Rossignol, commune de Pont-Salomon, je trouvais beaucoup de caps phylloxérés. Je les traite. Tous guérissent et produisent des sarments d'une longueur démesurée.

« Je crois donc ne pas devoir tenir cette découverte secrète.

« Le trou doit être assez profond pour que le liquide puisse atteindre les racines malades.

« Votre tout dévoué

« GIRINON.

« Jardinier à la Séauve près Saint-Didier (Haute-Loire). »

L'expérience est facile à faire ; nous remercions d'avance les personnes qui, l'ayant faite, voudront bien nous en faire connaître les résultats.

EXPLOSION DE GRISOU

A Bessèges

Hier soir, vers quatre heures, une terrible explosion de grisou s'est produite à la mine de Lalle, à Bessèges.

On croit jusqu'à présent que huit ouvriers mineurs ont été tués et sept blessés plus ou moins grièvement.

Parmi les morts se trouvent un maître mineur, qui a péri victime de son dévouement en voulant organiser les premiers secours.

M. Jouquet, directeur des établissements de la Compagnie de Terrenoire et maire de

Bessèges, et M. Vialla, ingénieur en chef de la mine de Lalle, sont immédiatement descendus dans la mine, et ont dirigé les travaux de sauvetage avec un courage et un zèle dignes de tout éloge.

M. de Castelnaud, ingénieur au corps des mines à Alais, le sous-préfet et le procureur de la République, se sont rendus également sur le lieu du sinistre.

DÉPARTEMENTS

Haute-Loire

Le Puy. — On se souvient qu'à la suite de l'échec de leur candidat, tous les juges du tribunal de commerce donnèrent leur démission.

On a procédé à de nouvelles élections. Deux listes de candidats étaient en concurrence ; celle des juges démissionnaires a subi un échec complet.

Voici les résultats des divers scrutins :

Votants : 407. — Majorité : 104

Juges pour deux ans : M. Laurent-Douce, 136 voix (élu). M. Francisque Domond, 130 voix (élu).

Démissionnaires : M. Raveyre-Boyer, 64 voix. M. Ferry-Bouillon, 62 voix.

Juges pour 1 an : M. Auguste Enjolvy, 130 voix (élu). M. Vincent-Chouvon, 112 voix (élu).

Juge suppléant pour 2 ans : M. Mazaudier-Duplan, 117 voix (élu).

Démissionnaire : M. Claudius Colombet, 42 voix.

Juges suppléants pour 1 an : M. Seguin-Bernier, 92 voix. M. Badion-Barnier, 88 voix.

M. Auguste Besson, 52 voix. M. Paul Visconte, 59 voix (ballottage).

Saône-et-Loire

Des renseignements recueillis par l'enquête, il résulterait que le boucher Fuet, trouvé mort sur la route de Paray-le-Monial, n'a pas été, comme on l'a dit, victime d'un odieux guet-apens, mais qu'il s'est lui-même jeté dans le canal du Centre.

Il serait difficile en effet, d'expliquer pourquoi il était porteur de ses bijoux, notamment de sa chaîne et de sa montre en or, s'il avait été victime d'assassins agissant sous le mobile du vol.

Pastilles du D^r Solenne au thymate au soude cristallisé *infaillibles* contre les affections de la bouche, de la gorge et du larynx. — Prix de la boîte : 3 fr. — Pharmacie Moderne, 5, rue Ste-Catherine, et principales pharmacies. Envoi franco contre timbres-poste.

DÉPÊCHES

Service spécial du Petit Roannais
Paris, le 25 avril, 11 h. soir.

LE SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

Séance du 25 avril

La séance est ouverte à 2 heures.

LA CONVERSION

M. Tirard dépose le projet de conversion adopté hier par la Chambre.

Il demande l'urgence et le renvoi immédiat à la commission des finances.

Cette demande est adoptée.

Le Sénat décide ensuite de suspendre la séance jusqu'à 4 heures pour attendre le rapport de la commission.

La droite proteste vivement contre la discussion hâtive du projet.

La séance est suspendue.

La séance est reprise à 5 heures 1/4.

M. Dauphin, rapporteur de la commission de Conversion, donne lecture de son rapport, concluant à l'adoption du projet tel que l'a voté la Chambre.

La discussion est renvoyée à demain, 2 heures.

La séance est levée.

Commission de finances

La commission sénatoriale de finances, chargée du projet de loi sur la conversion, a entendu MM. Jules Ferry et Tirard.

Elle a repoussé l'amendement Lalanne tendant à la réduction successive de 5 0/0 de dix centimes pendant cinq ans.

Elle a adopté ensuite le projet du gouvernement sans discussion.

Elle a décidé ensuite, sur la proposition de M. Tirard, que la séance publique aurait lieu demain.

M. Dauphin a été nommé rapporteur.

LA DROITE DU SÉNAT

La Droite du Sénat s'est réunie pendant la suspension de la séance. Elle a décidé de

prendre part à la discussion du projet de loi de conversion.

On cite, comme devant prendre la parole, MM. Bocher, Lambert de Sainte-Croix, de Fourtou, Buffet.

Plusieurs sénateurs ont parlé de reprendre l'amendement Jametel, tendant à appliquer et produit de la conversion à des dégrèvements agricoles.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget de la Chambre a tenu aujourd'hui séance.

Elle a adopté le crédit pour l'envoi d'une mission extraordinaire à Saint-Pétersbourg.

Elle a décidé de demander des explications à M. Jules Ferry sur les raisons qui ont motivé la commande des fusils nécessaires à l'expédition de Brazza à un armurier belge de préférence à un armurier français.

AFFAIRE GUESDE, LAFARGUE

Moulins, 25 avril.

Aujourd'hui est venue devant le tribunal de Moulins l'affaire Guesde, Lafargue et Chappoulin.

Les accusés ont refusé de répondre aux questions qui étaient étrangères à l'objet des poursuites.

Ils ont dédaigné de discuter les dépositions des témoins, dépositions qu'ils ont déclaré devoir refuser par un exposé complet des doctrines du Parti ouvrier.

LES TRIBUNAUX DE TUNISIE

Tunis, 25 avril.

L'installation solennelle des tribunaux français a eu lieu hier, à 2 heures, au palais Khérédine, transformé en palais de justice français.

Le bey, représenté par un de ses fils, accompagné du premier ministre et de divers hauts fonctionnaires tunisiens et tous les représentants des puissances étrangères, en grand uniforme, assistaient à la cérémonie, ainsi que le général Logerot, qui remplaçait le général Forgemol, commandant en chef, absent. Des invitations avaient été envoyées aux chefs de la loi musulmane, aux avocats français et étrangers et aux anciens assessseurs.

Dans la cour étaient massés un escadron de chasseurs et des compagnies de zouaves, avec leurs musiques.

Le ministre résident a ouvert la séance en prononçant un très beau discours de circonstance, auquel a répondu le procureur de la République, M. Boener. Ce dernier a ensuite donné lecture des nominations des président, juges, juges de paix, greffiers, huissiers et interprètes.

Le président, M. Pontois, a fait prêter serment à tout le personnel et a prononcé un petit discours très bien senti.

Bourse de Paris

du 25 avril 1883

3 0/0	79 55	Credit lyonnais ..	560 »
3 0/0 amortis ..	80 75	Fonciers lyonn. ..	» »
5 0/0	115 35	Mobilier espagnol ..	345 »
5 0/0 Italien ..	91 70	Banque ottomane ..	747 »
5 0/0 Autrich. or ..	» »	Banque autrich. ..	528 »
5 0/0 Hongrois ..	» »	Paris-Lyon-Médit. ..	1535 »
5 0/0 Russe 1877 ..	» »	Nord	1935 »
5 0/0 Turc	11 70	Orléans	1255 »
Egypt. 6 0/0 1877 ..	333 »	Midi	1135 »
Banque de France ..	5370 »	Autrichiens	710 »
Credit Foncier ..	1385 »	Lombards	325 »
Credit Mobilier ..	385 »	Saragosse	480 »
Société générale ..	542 »	Nord d'Espagne ..	520 »
Banque d'escompt. ..	538 »	Transatlantique ..	457 »
Banque hypoth. ..	» »	Suez	2675 »
Union générale ..	» »	Copialités Nord ..	102 7/8

Bourse de Lyon

du 25 avril 1883

3 0/0	» »	Acieries marine ..	» »
5 0/0	» »	Acieries St-Etien. ..	947 1/2
Italien	» »	C. usot.	43 1/2
Credit Lyonnais ..	558 »	Loire	233 »
Autrichiens	» »	Montaubert	847 50
Lombards	» »	Saint-Etienne ..	285 »
Stéphanoise	395 »	Rive-de-Gier ..	» »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 avril 1883

La Bourse est plus calme, et, à part le 5 0/0 qui aujourd'hui repère un peu du terrain qu'il avait gagné hier, il y a tendance à la hausse.

Le 5 0/0 cote 111,55.

Les 3 0/0 sont fermes, l'Ancien à 79,55, l'Amortissable à 80,75.

Le Crédit Foncier cote 1335 et les Obligations foncières nouvelles 343,50 les non libérées et 347,50 les libérées.

La Compagnie foncière de France et d'Algérie est toujours ferme à 501 ; il est à remarquer que c'est une des seules valeurs résistant le mieux à toutes les fluctuations de la Bourse. La spéculation s'est portée avec une faveur marquée sur ces actions qui donnent lieu à de nombreuses transactions tant à terme qu'au comptant.

En résumé le marché n'a pas subi de modifications importantes il a été plutôt en faveur.

Les divers établissements de crédit cotent : La Banque de France, 5,360. — La Banque de Paris 1050. Le Lyonnais 558. — La Société générale 543. — Le Suez reste au même cours de la veille à 2575.

Les Chemins de fer cotent : Le Lyon 1575. — Le Nord 1935. — L'Orléans 1260. — Le Midi 1435.

Les Chemins de fer étrangers sont à 718 les Autrichiens et 325 les Lombards.

Ordres de Bourse à terme et au comptant
MAISON
CHARRIER - THIERRÉE et Cie
 SUCCURSALE A SAINT-ÉTIENNE
 1, Grande rue du Marché, au 1^{er}

La maison se charge des ordres au comptant et spécialement de ceux à terme et ne prend qu'un seul courtage (le courtage officiel). Une circulaire est envoyée chaque soir gratuitement à tous les clients qui en font la demande par écrit.
 Nota. — Toutes les opérations en banque ne comportent qu'une seule liquidation et un seul courtage par mois.

Gargarisme Barnoud
 Pastilles agréables contre laryngite, maux de gorge, extinction de voix. 2 fr. 50. M. PRUDON, ph. 3, r. République, Lyon, toutes pharmacies. Envoi franco contre timbres-posté.

Le remède le plus efficace contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse, l'épuisement des forces sont les gouttes concentrées de **Fer Bravais**; sans goût, sans fatigue pour l'estomac, ce médicament s'absorbe très facilement.

EAUX-BONNES — Eau Minérale Naturelle
 Contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthise rebelles à tout autre remède. Employées dans les hôpitaux. — **DEPOTS PHARMACIQUES**
 Vente annuelle Un Million de Bouteilles.

Il n'est bruit de tous côtés que des merveilleux effets obtenus par la **pommade du Vallon** et la **tisane dépurative et fortifiante au Jaborendi**, lesquelles sont employées avec succès contre toutes les plaies en général: darts, boutons, etc., etc., quelle qu'en soit la nature ou la cause; c'est par milliers qu'il faut compter les personnes guéries par ces précieux médicaments qui sont à la portée de tout le monde puisque le traitement ne coûte que 2 fr. 50: **pommade du Vallon**, 1 fr. 50; **boîte de tisane**, 1 franc. — Seul dépôt pour Saint-Etienne: **ph. Duplat**, à Valbenoite.

On trouve à la même pharmacie le dépôt de tous médicaments spéciaux pour la guérison certaine des maladies secrètes. 240

HERNIES sans opération, guérison prompte et parfaite, garantie par les faits. En conséquence **plus de bandages**. Par le **D^r GAILLARD**, médecin de la Faculté de Montpellier, domicilié à Lyon, quai de la Charité, 1.

BOANS PILULES Dépuratives THONIER
 de Succès de **FLEURY** à Pontoise. Purifient le sang, massent la bile, les glaires et les humeurs et conservent la santé. Très-efficaces dans toutes les maladies de la bile. **Ph^o FAYARD**, 15, rue Montholon, Paris et toutes ph^o

Asthme, Oppression
 Le **SIROP de JANNIN** d'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.
 Excellents effets dans les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine. — Le Flacon 3 fr.
 Dépôt: St-Etienne, pharmacies **TARDIVI** et **BOUCHARDY** et dans les bonnes pharmacies

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
 Capital: 200 Millions
 SAINT-ÉTIENNE
 7, Place de l'Hôtel-de-Ville, 7
 SAINT-CHAMOND | RIVE-DE-GIER
 42, Grande-Rue, 42 | Place Grenette, 5
 ROANNE | THIZY
 Rue Nationale, 104 | Place Basin

ORDRES DE BOURSE A PARIS ET LYON
 DÉPÔTS DE TITRES
 A SAINT-ÉTIENNE, LYON ET GENÈVE
 SOUSCRIPTION AUX ÉMISSIONS
 ENCAISSEMENT et ESCOMPTE de COUPONS
 Régularisation, libération et renouvellement de titres
 Comptes de dépôts. — Comptes-courants
 ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EFFETS DE COMMERCE
 CHÈQUES, MANDATS, LETTRES DE CRÉDIT
 Opérations de banque de toute nature

Obligations ville de Lyon 1880
 Le Crédit Lyonnais délivre à guichet ouvert les obligations ci-dessus, au prix indiqué chaque jour dans ses bureaux, net de tout frais.

ASSURANCES
 Sur la vie, contre l'incendie et contre les accidents.

PHARMACIE DE LA LOIRE

6, place Saint-Etienne, ROANNE
 DÉPÔT DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
 et
 De toutes les Spécialités Françaises et Étrangères

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10
 SUCCURSALES AU PUY ET A VIENNE
 Société anonyme. — Capital, 4,750,000 francs

LA BANQUE BONIFIE
 Aux dépôts de fonds remboursables:
 A vue..... 2 0/0
 A CINQ JOURS DE VUE, 3 0/0
 A 6 mois..... 4 0/0
 A 1 an..... 4 1/2 0/0
 A 2 ans et au-dessus. 5 0/0

Escompte. — Encaissements
 Achat et vente de valeurs. — Coupons
 Renseignements. — Émissions

LA MAISON DE SANTÉ DU D^r CABARET

rue d'Armaillé, 19, Paris, est connue depuis plus de vingt ans pour la guérison, **SANS OPÉRATION**, des affections cancéreuses, des tumeurs et glandes.

St-Etienne, imp. J. Berland, pl. de l'Hôtel-de-Ville 4

Le 1^{er} Mai
 OUVERTURE D'UN RAYON
 DE
 Chaussures à 10 fr.
 AU
MOUTON A 5 PATTES
 8, rue de la Comédie, 8
 SAINT-ÉTIENNE
 N'achetez qu'après avoir vu nos articles d'un nouveau genre
 La maison n'est pas au bout de la rue.

Dépôt des Eaux minérales

EAUX DE VICHY
 Larbaud et St-Yorre
 45 cent. la bouteille
 Le verre est repris pour 5 cent.
 A la Pharmacie Arnault

ONGUENT véritable CANET-GIRARD
 guérison prompte de plaies panaris, blessures de toutes sortes. Prix: 2 fr.
 Envoi par la poste, sur rattaché 20 centimes.
 Dépôt: 4, r. des Orfèvres, Paris, Ph^o Verité

Sources Centrales
 DE
ST-GALMIER
 Eaux minérales naturelles les plus gazeuses et les plus hygiéniques
 Dépôt: Dans les principales pharmacies et chez les marchands d'Eaux. 1001

CHRONOMÈTRE (SOCIÉTÉ DU) 37, quai de l'Horlogerie à Paris. — Horlogerie de précision Or, Argent, Métal, dep. 35 fr. Un An d'essai. Catalogue F^o. Horlogerie ordinaire, réparée, mais sans faculté d'essai, dep. 13 fr.

MAISON D'ACCOUCHEMENT
 Mme Vve YVERNAT
 LYON, 3, rue du Vieil-Rempart, 3, LYON
 Angle de la rue du Doyenné, quartier St-Georges
 Vaccine et tient des pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Connaît l'Allemand. — Place les Enfants. — Renseignements par correspondance.

EN VENTE
 A l'Agence générale de Publicité **V. FOURNIER**
 6, rue Sainte-Catherine, 6
 DERNIERS BILLETS DE LA LOTERIE
 DE
L'EXPOSITION DE BORDEAUX
 200,000 Billets seulement
125.000 FRANCS DE LOTS EN ESPÈCES

1 lot de.....	50,000 fr.	10 lots de.....	5,000 fr.
1 lot de.....	25,000 —	20 lots de.....	500 —
1 lot de.....	10,000 —	100 lots de.....	100 —
2 lots de.....	5,000 —	Plus un grand nombre de lots offerts par les exposants	

Tirage irrévocablement fixé au 3 Juin
Prix du Billet: 1 franc

Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 25 centimes, jusqu'à 3 billets; 30 centimes de 3 à 10 billets; 40 centimes de 10 à 15 billets; 60 centimes de 15 à 20 billets.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL
 A l'Agence générale de Publicité **V. FOURNIER**, 6, rue Ste-Catherine, 6, à St-Etienne

BILLETS DE LOTERIE

INTERNATIONALE TUNISIENNE Autorisée par décret de S. A. le Bey le 22 février 1882 Cette loterie a pour but d'aider à la création d'établissements européens de bienfaisance et d'utilité publique en Tunisie. UN MILLION DE FR. DE LOTS Six millions de billets Le paiement des lots se fera en argent 5 gros lots de 100,000 fr. 10 lots de..... 10,000 fr. 2 lots de..... 50,000 — 100 lots de..... 1,000 — 4 lots de..... 25,000 — 200 lots de..... 500 — Les fonds seront déposés à la Banque de France	DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS Reconnue d'utilité publique Autorisée par arrêté ministériel du 31 mai 1882 POUR LA CRÉATION A PARIS D'UN MUSÉE D'ART DÉCORATIF 538 Lots formant DEUX MILLIONS DE FR. Payables en espèces Quatorze millions de billets Gros Lot: 500,000 fr. Un lot de 200,000. 4 lots de 100,000. 4 lots 50,000. 8 lots de 25,000. 20 lots de 10,000. 100 lots 1,000. 400 lots de 500 fr. Les fonds seront déposés à la Banque de France	DU PALAIS DES BEAUX-ARTS VILLE DE LILLE 5,000,000 de Billets 600,000 Francs de Lots GROS LOT: 200,000 FRANCS 1 lot de..... 100,000 fr. 5 lots de..... 10,000 fr. 2 lots de..... 50,000 — 25 lots de..... 1,000 — 4 lots de..... 25,000 — 50 lots de..... 500 —
---	--	---

Prix du Billet: UN FRANC
 Envoi franco par la poste contre le prix du billet, plus 15 centimes jusqu'à 3 billets; 30 centimes de 3 à 10 billets; 45 centimes de 10 à 15 billets; 60 centimes de 15 à 20 billets
FORTES REMISES POUR LA VENTE EN GROS

NOTA. — Bien désigner le nombre de BILLETS demandés pour chaque Loterie